

La loi du plus fort reste toujours la meilleure

Sans doute n'est-il pas vain de rappeler que, même si beaucoup de priorités et de droits leurs sont accordés, parfois démesurément et en dépit du bon sens, tout n'est pas permis aux cyclistes ! Ainsi, quand une rue à sens unique n'a pas été désignée comme *SUL (Sens Unique Limité)*, cette fabuleuse idée de laisser les vélos emprunter les sens uniques... en sens inverse, eux non plus n'ont pas le droit de l'emprunter !

A Visé par exemple, ceux qui s'engagent par le dessus de la rue Haute pour redescendre vers/dans la rue du Collège sont légion ; c'est interdit. Et Dieu merci, quand on voit à quelle vitesse certains conducteurs irresponsables abordent cette zone ! Sur l'entité de la *Cité de l'Oie*, il n'y a pour l'heure que la rue des Ecoles à *Devant-le-Pont* qui soit en *SUL*. Toutefois, il faut aussi rappeler que très bientôt, aux feux tricolores, les cyclistes pourront passer le feu au rouge s'ils tournent à droite. Les conducteurs s'engageant dans la rue concernée devront redoubler de vigilance...

Ceci nous inspire cette réflexion quant au peu de bon sens dont l'être humain peut parfois faire preuve lorsqu'il s'agit de s'imposer sur la route. Ceci est va-

lable pour tous les usagers, du piéton au conducteur de véhicule. Quelques exemples. Une personne traverse un passage pour piétons les yeux rivés sur son portable et les écouteurs sur les oreilles ; un cycliste s'engage dans un *SUL* et y évolue comme s'il était seul au monde, sous prétexte qu'il est usager faible et que la loi est « pour lui » ; un véhicule qui vient de votre droite, et qui a certes la priorité, s'engage sans même s'assurer que rien ne vient sur sa gauche. Et des exemples du genre, il y en a bien d'autres...

Instinct de survie...

Dans tous ces cas, ce qui interpelle, c'est de se dire que l'instinct de survie ne prend même plus le dessus sur ce comportement autoritaire qui caractérise certains usagers de la route. Car dans tous les cas cités, celui qui sans doute serait certes jugé en droit pourrait l'être à titre posthume, tant il est vrai que dans chacune des situations énumérées sa vulnérabilité est évidente : en cas d'accident, le cycliste pas plus que le piéton n'ont de chance face à quelque véhicule que ce soit, et l'automobiliste qui « prend » sa priorité de droite, s'il est percuté, le sera du côté gauche, où il se situe aux premières loges...

Une autre chose qui surprend, c'est que dans tous les cas, à un moment ou l'autre, l'utilisateur en question recourt plus que probablement aussi aux autres modes de transport et par conséquent, il doit être conscient de ces faits qu'il voit alors assurément d'un autre oeil !

Manifestement, l'être humain a la mémoire courte en certaines circonstances. Mais peut-être ne faudrait-il pas qu'il oublie que, sur la route, *la loi du plus fort reste toujours la meilleure...*



Pneus hiver : Vraiment efficaces ?

Le pneu hiver continue de trainer derrière lui une réputation mitigée. Pour beaucoup, nos hivers en Belgique ne sont pas suffisamment rudes et, de surcroît, il y a rarement de la neige. Sans compter que cela a un coût. Alors, qu'en est-il exactement ?

Tout d'abord, il convient de bien préciser que le pneu « hiver » n'est pas uniquement utile lorsqu'il neige. La composition de la gomme et des dessins/sculptures (notamment ces petites lamelles souples qui améliorent non seulement l'adhérence mais aussi le freinage) sont totalement spécifiques et sont étudiés pour mieux évacuer et mieux adhérer par des températures inférieures à 7°. Car c'est sous cette température que réside le vrai intérêt de ces gommes, et force est de constater qu'elles sont légions dans notre pays...

L'exemple des distances de freinage, point important s'il en est, est à ce titre assez éloquent. Par rapport à un équipement « été », une monte « hiver » permet de diminuer les distances de freinage de... moitié. De quoi éviter une collision... Ce qui justifie par ailleurs largement le coût ! Car si 4 pneumatiques « hiver » coûtent effectivement de l'argent, un accident engendrera généralement bien plus de frais !

Alors, certains diront qu'ils s'équipent de « 4 saisons », voire même toute l'année. Disons qu'il s'agit d'un bon compromis mais en aucun cas ils n'auront l'efficacité de gommes « été » en été, et de gommes « hiver » en hiver. On soulignera du reste que les pays, de plus en plus nombreux, qui imposent des pneus « hiver » n'acceptent des

« 4 saisons » qu'à la condition qu'ils arborent le symbole du flocon de neige.

Quand on sait qu'une évaluation fait état de 4 Belges sur 10 qui roulent toute l'année en pneus « été », sans compter leur état d'usure, on se dit qu'il reste encore un gros travail de conscientisation à accomplir. Et si certains estiment que le peu de courts trajets qu'ils font ne justifie pas l'investissement, ils devraient aussi se rendre compte qu'il n'est point besoin de parcourir des milliers de kilomètres... pour se faire surprendre.

